

Comptabilité - Exercice 2003 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le décret n° 88.74 du 21 janvier 1988 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes prévoit notamment qu'en matière de subvention, le paiement est subordonné à une décision de l'autorité compétente. Cette décision peut être le budget primitif (budget principal et budgets annexes, états annexes) lorsque le bénéficiaire de la subvention et le montant de celle-ci sont individualisés, ou une délibération du Conseil Municipal.

Le vote du budget primitif 2003 interviendra le 20 mars 2003.

Aussi, pour permettre le versement :

- des sommes venant à échéance avant cette date au titre des conventions passées par la commune,

- de tout ou partie des subventions accordées aux associations de notre ville, leur assurant un fonctionnement correct,

le Conseil Municipal est appelé :

- à décider d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutoire, les subventions et participations suivantes qui représentent un montant global de 5 344 597,50 € et d'inscrire par anticipation au budget les crédits s'y rapportant,

- à autoriser M. le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

Services Imputations	Libellés	Montant crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
Service 400 92 04 6574 95070	Relations Internationales - Subvention de fonctionnement - Programme Développement Douroula	48 784,00	48 784,00	Association Française des Volontaires du Progrès	Délibération 03/07/2000 - Echéance janvier 2003
92 91 65718 97024	Foires et marchés - Subvention d'équipement organismes divers - Syndicat Mixte de Micropolis	500 000,00	500 000,00	Syndicat Mixte de Micropolis	Participation aux travaux du hall 1 - Versement sur note de service
Service 20200 92 520 65736	Interventions sociales - Services communs - Subvention de fonctionnement au CCAS	1 979 019,00	1 979 019,00	CCAS	Fonctionnement janvier, février et mars 2003 - Versement mensuel de 659 673 €
Service 20300 92 40 6574 90012	Sport et jeunesse - Services communs - Subvention de fonctionnement au sport de haut niveau	233 077,00	233 076,75	BBCD - BRC - BHC - ESB «F» - ESB «M»	Mensualisation des contrats d'objectifs - Janvier - février - mars 2003
Service 20400 92 020 6574	Administration générale de la collectivité - Subvention de fonctionnement - Crédits à répartir	152 450,00	152 450,00	Comité des Oeuvres Sociales du Personnel de la Ville de Besançon	Versement sur note de service
Service 20500 92 422 6574	Sport et jeunesse - Autres activités pour les jeunes - Subvention de fonctionnement	60 420,00	60 419,50	Centre International de Séjour	Versement février 2003
Service 21100 92 421 65736	Sport et jeunesse - Centres de loisirs - Subvention de fonctionnement organismes publics - Caisse des Ecoles	15 250,00	152 250,00	Caisse des Ecoles	Janvier 2003

Services Imputations	Libellés	Montant crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
Service 30100					
92 824 6572 99007	Autres opérations d'aménagement urbain - Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - ZAC Ilot Pasteur	1 000 000,00	1 000 000,00	SEDD	Premier acompte sur participation inscrite au projet de BP 2003 - Versement sur note de service
Service 30200					
92 90 6572 95056	Interventions économiques - Subvention d'équipement personnes de droit privé - Aménagement de la place Cassin	180 698,00	180 698,00	SAIEMB	Versement sur note de service
92 90 6572 95074	Interventions économiques - Subvention d'équipement personnes de droit privé - Place Cassin aménagement du restaurant	165 800,00	165 800,00	SAIEMB	Versement sur note de service
92 95 6574 89053	Aides au tourisme - Subvention de fonctionnement OTSI Développement et promotion du tourisme	62 967,00	62 966,25	OTSI	Versement sur note de service
Service 41000					
92 313 6574	Culture - Théâtres - Subvention de fonctionnement	334 053,00	212 796,00 121 257,00	Espace Planoise CDN Compagnie Dubois	Echéance 15/02/2003 Echéance 15/02/2003
Service 41026					
92 311 6574	Culture - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Subvention de fonctionnement	304 898,00	304 898,00	Didier Brunel	Echéance 01/02/2003
Service 44000					
92 64 6574 01812	Crèches et garderies - Subvention de fonctionnement AMAD	5 958,00	5 958,00	AMAD	Premier trimestre 2003
92 64 6574 93013	Crèches et garderies - Subvention de fonctionnement - Antenne Petite Enfance - Crèches Haltes Garderies	40 820,00	40 820,00	Antenne Petite Enfance	Premier trimestre 2003

Services Imputations	Libellés	Montant crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
Service 44000 (suite)					
92 64 6574 93014	Crèches et garderies - Subvention de fonctionnement - Maison Verte	20 915,00	20 915,00	Maison Verte	Premier trimestre 2003
92 64 6574 94022	Crèches et garderies - Subvention de fonctionnement - Mutualité du Doubs - Relais assistantes maternelles	9 651,00	9 651,00	Mutualité du Doubs	Premier trimestre 2003
92 64 6574 95029	Crèches et garderies - Subvention de fonctionnement - Antenne Petite Enfance - Centre de loisirs	1 153,00	1 153,00	Antenne Petite Enfance	Premier trimestre 2003
Service 47030					
92 422 6574	Sport et jeunesse - Autres activités pour les jeunes	122 000,00	22 000,00	ASEP Foyer des Jeunes Travailleurs	Premier acompte sur subvention 2003 - Convention du 19/05/2000 - Versement sur note de service
	Subvention de fonctionnement		22 000,00	MJC Palente	Premier acompte sur subvention 2003 - Versement sur note de service
			22 000,00	Comité Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Premier acompte sur subvention 2003 - Versement sur note de service
			56 000,00	Crédits à répartir au Conseil Municipal du 30/01/2003	Versement sur note de service
Service 47040					
92 522 6574	Interventions sociales - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence - Subvention de fonctionnement	91 441,00	91 441,00	ADDSEA	Convention du 25/06/1998 - Avenant du 01/07/2001 - Versement sur note de service
Service 47041					
92 422 6574	Sport et jeunesse - Autres activités pour les jeunes - Subvention de fonctionnement - Crédits à répartir	15 245,00	15 245,00	Centre Information Jeunesse de Franche-Comté	Convention du 01/05/2000 - Versement sur note de service
	Total général	5 344 599,00	5 344 597,50		

«**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, il est question, entre autres choses, de la ZAC Pasteur et donc du développement économique du centre-ville. Je ne vais pas vous parler de la ZAC Pasteur mais j'en profite pour vous interroger sur l'état actuel des perspectives du cinéma et de la brasserie du Marché. Est-ce que vous avez des nouveautés par rapport à ces derniers mois ?

M. LE MAIRE : Vincent FUSTER n'est pas là mais je pense qu'il va arriver et il aurait pu vous répondre. Ce que je sais de façon très précise et concernant le cinéma c'est que les choses vont bien, que les versements qui devaient être faits sont en cours au niveau des banques. Il n'y a donc, à ce jour, à cette heure et à ma connaissance, pas d'ennui particulier et le cinéma devrait, sous réserve de difficultés qui pourraient encore survenir, ouvrir à la fin de ce premier semestre 2003. La fermeté dont j'ai fait preuve a, je crois, payé puisqu'actuellement, je dis bien pour l'instant, comme c'est un feuilleton, on est «dans les clous», je pense que ça va continuer. Pour la brasserie, des contacts sont pris mais il faut être clair, Monsieur BONNET, l'investisseur qui va mettre quasiment 1 million d'euros dans la brasserie veut être sûr que le cinéma va ouvrir. Il ne va pas investir tant que le cinéma ne sera pas fait. Donc la brasserie va suivre le cinéma et je ne suis pas particulièrement inquiet. Vous avez noté toutes les précautions que j'ai employées.

Mme Nicole WEINMAN : J'aurais une remarque et une question sur ce dossier : ce qui m'a un petit peu interpellée, c'est dommage que M. ROIGNOT ne soit pas là mais enfin je vous charge de lui transmettre ma demande, c'est deux lignes dans ce rapport, l'une qui désigne l'Espace Planoise, l'autre le CDN, Compagnie DUBOIS, avec des échéances versées au 15 février. Pour l'Espace Planoise, 212 796 €, pour le CDN 121 257 €, ça fait quand même une différence on va dire pour simplifier, du simple au double. Je me rappelle avoir demandé à M. ROIGNOT un bilan d'activités des deux structures... il a dû oublier... je voudrais qu'il fasse un petit peu le point sur l'activité culturelle ou théâtrale à Besançon. La question que je voulais poser concerne, comme cela est indiqué, des crédits à répartir au Conseil Municipal du 30 janvier 2003, 56 000 €, sans détail en face, donc j'aimerais avoir quelques précisions.

M. LE MAIRE : Ce sont des crédits ouverts par anticipation pour permettre au Conseil Municipal du 30 janvier d'accorder des subventions. Et quant au bilan de l'activité théâtrale, M. DANIEL qui est là a pris bonne note et on le rappellera à l'Adjoint. Cela dit, concernant l'Espace Planoise et le CDN, pour ceux qui y vont un tant soit peu et comme c'est pratiquement plein à chaque fois, on peut penser que le bilan ne sera pas catastrophique. Je demanderai cela à Michel ROIGNOT, qui n'est pas en villégiature mais qui est actuellement en mission pour le compte de l'Education Nationale, Madame».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2003.